

Le 22 Janvier deux mille vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune du BOUCHET-MONT-CHARVIN s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Franck PACCARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 16 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 10

Résultats des votes : pour 10 contre 0 abstention 0

**Présents** : Franck PACCARD, Mireille TISSOT-ROSSET, Vincent PASQUIER, Denis ZUCCONE, Patrick DEHONDT, Monique BARDET, Sébastien DRION, François THABUIS, Sandrine BLANCHIN et Laurent GEVAUX

**Absents et excusés :**

Sébastien DRION a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Demande de subvention au titre de la DETR- DEL\_2026\_007**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-11 et suivants ;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet concernant le site des Sardoches point de départ principale de nombreux itinéraires de randonnées.

Ce projet vise à améliorer la sécurisation et la fiabilité de l'accueil touristique en aménageant un parking gravillonné, perméable et paysager, d'une capacité d'environ 80 véhicules, dont 1 place PMR, afin d'éviter les stationnements anarchiques et d'améliorer la sécurité des piétons comme des automobilistes. L'installation de toilettes sèches écologiques, autonomes et adaptées aux sites naturels à forte fréquentation, permettant de supprimer les dépôts sauvages et de préserver la quiétude du site. La création d'un espace convivial comprenant des tables de pique-nique en bois local et un barbecue fixe sécurisé, réduisant les feux sauvages et renforçant la prévention des incendies. La mise en place d'une signalétique d'accueil : plans des randonnées, informations environnementales, consignes de sécurité, rappel des règles de prévention des feux de forêt, etc.

**Le montant estimatif des travaux est le suivant : 91 094 € HT**

Afin de contribuer au financement de cette opération, il est proposé de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

**Plan de financement prévisionnel :**

- DETR : 45 547 €
- Autofinancement communal : 45 547 €

**Montant travaux : 91 094 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** le projet de travaux tel que présenté, ainsi que le plan de financement prévisionnel ;

**SOLLICITE** une subvention au titre de la DETR pour cette opération ;

**S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget communal ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention et à signer tout document relatif à ce projet.

Envoyé en préfecture le 29/01/2026

Reçu en préfecture le 29/01/2026

Publié le

ID : 074-217400456-20260122-DEL\_2026\_007-DE

S<sup>2</sup>LO

**Le jeudi 22 Janvier deux mille vingt-six.**

Le Maire,  
Franck PACCARD



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le
- de sa publication le

Le Maire, Franck PACCARD



Le secrétaire de séance,  
Sébastien DRION

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Sébastien Drion, the secretary of the meeting.